

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 124-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0740

Déposée le: 04.06.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Näf (Muri, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Directeurs et directrices d'école: égalité salariale

Le 8 février dernier, le *Bund* a rapporté le cas d'un directeur d'école de Nidau qui tout d'un coup, a vu son salaire diminuer radicalement et qui a rageusement quitté son poste en plein milieu de l'année scolaire. L'égalité salariale devrait pourtant s'appliquer aussi aux directeurs et directrices d'école.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il dans le canton de Berne des écoles dont le directeur ou la directrice a la charge du degré primaire et du degré secondaire et touche un salaire différent pour les deux degrés ?
2. Recense-t-on des disparités entre les communes concernant la classe de salaire des directeurs et directrices d'écoles à plusieurs degrés ?
3. Pour quelle raison les directeurs et directrices d'école primaire sont-ils classés différemment que les directeurs et directrices d'école secondaire I ?

4. Quelles mesures le Conseil-exécutif envisage-t-il de prendre pour corriger cette inégalité choquante et selon quel calendrier ?